Racisme, xénophobie et antisémitisme

1996/2016(COS) - 09/05/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Arie OOSTLANDER (PPE, NL), le Parlement européen approuve la communication de la Commission car elle constitue une réponse globale au problème du racisme et de la xénophobie. Le rapport appuie la création d'un observatoire européen pour le racisme et la xénophobie, selon la proposition du rapport final de la commission consultative établi par le Conseil Européen de Cannes, tout en souhaitant que cet observatoire travaille en liaison avec le Conseil de l'Europe et qu'il formule des propositions concrètes à mettre en application par les autorités locales, nationales et au niveau de l'Union. Il propose aussi aux institutions communautaires d'accorder une grande importance à la protection des minorités, surtout dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, tout en rappelant l'importance de coordonner les efforts en la matière avec le Conseil de l'Europe. Par ailleurs, le PE : - appelle les hommes politiques et tous ceux qui influent sur l'opinion publique à s'abstenir d'éveiller des instincts xénophobes et à condamner toutes formes d'intolérance et toute déclaration raciste dans leur actes et dans leur politique; - rappelle le rôle que la société civile doit jouer dans la lutte contre le racisme et appuie la proposition de la Commission de créer un forum de politique sociale, tout en soulignant l'importance d'un dialogue entre la Commission et les représentants des principaux courants religieux existant en Europe afin de favoriser une politique anti-discriminatoire dans des domaines comme la santé, l'éducation, etc., et en vue de définir des régles anti-discriminatoires valables pour toute l'Union; - appuie l'idée de la Commission d'insérer une disposition générale anti-discriminatoire dans les Traités, ainsi que de l'attribution à la Communauté de compétences spécifiques pour lutter contre le racisme; - souligne l'importance de la coopération judiciaire transfrontalière, notamment dans le domaine des publications, des manifestations racistes et des autoroutes de l'information; - souhaite que la législation de tous les Etats membres de l'UE interdise expressément la négation de l'holocauste; - défend l'idée d'attribuer aux ressortissants des pays tiers, titulaires d'une carte de séjour dans un des États membres de l'Union, la possibilité d'obtenir la naturalisation dans ce pays; - appuie la proposition de la Commission visant à supprimer les contrôles aux frontières intérieures et à autoriser la libre circulation des ressortissants des pays tiers; - demande à la Commission d'enquêter sur les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les 3 à 4 millions de résidents en situation irrégulière dans l'UE; - demande des actions spécifiques en faveur de certains groupes, tels que les immigrés et les gitans; - reconnait le rôle de l'éducation dans le combat contre les préjugés racistes et xénophobes, tout en demandant des mesures pour améliorer l'éducation en ce qui concerne la signification historique de la 2ème guerre mondiale, une reconnaissance accrue du rôle de l'éducation religieuse et philosophique dans le développement de la conscience. Le rapport demande également que des efforts soient entrepris en matière de formation dans la fonction publique en ce qui concerne le racisme et la xénophobie; - rappelle le rôle que les journalistes peuvent jouer dans la lutte contre le racisme et la xénophobie, en appuyant l'idée de la création de "prix média" dans ce domaine.